

Région de Bruxelles-Capitale

VILLE DE BRUXELLES

DEPARTEMENT URBANISME

PLAN ET AUTORISATIONS

Boulevard Anspach, 6

1000 Bruxelles

11ème étage

Tél.: 02/279.29.50

Fax: 02/279.31.27

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

FRAIS D'OUVERTURE ET D'INSCRIPTION DE DOSSIER : 112 EUR

TAXE COMMUNALE : 6,25 EUR

Soit au total : **118,25 EUR** à payer **exclusivement** au moyen de la formule de virement qui sera jointe à la réponse.

(1) Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles.

(1) Au fonctionnaire délégué de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement.....(2)

Madame, Monsieur,

Conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 juillet 1992, relatif aux renseignements urbanistiques, je vous prie de bien vouloir me délivrer les renseignements urbanistiques pour le bien sis :

.....
cadastré
et appartenant à

Je joins à la présente :

1. un extrait du plan cadastral indiquant les immeubles environnants dans un rayon de 50 mètres à partir de chaque limite du bien;

2. les documents attestant que le bien est régulièrement affecté :

à l'usage de
et depuis le
à savoir :

a)(3)

b)(3)

c)(3)

Nom et adresse du demandeur :

.....
.....
.....

Date :

Signature du demandeur :

(1) Biffer la mention inutile.

(2) A n'utiliser que par les personnes de droit public visées par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 juin 1993 déterminant les personnes de droit public pour lesquelles les permis d'urbanisme, permis de lotir et certificats d'urbanisme sont délivrés par le fonctionnaire délégué (article 139 de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification de l'urbanisme).

(3) A remplir lorsque le demandeur souhaite avoir une attestation confirmant l'utilisation régulière du bien antérieurement à l'entrée en vigueur du Titre 1er, article 2, 2°, g), du Règlement sur les Bâtisses de l'Agglomération de Bruxelles, en indiquant, s'il échet, la partie du bien visée par cette utilisation.